



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Services publics et services aux publics »**

Réunion du 18 mars 2026

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête auprès des établissements et services de
la protection de l'enfance (ES-PE)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE)
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	<p>L'enquête ES-PE est une enquête quadriennale. Néanmoins, un décalage a été imposé en raison de contraintes budgétaires, repoussant ce nouveau millésime de référence à 2026 et non plus 2025. La dernière vague de l'enquête, dite vague 2021, portait sur la situation à la fin 2021 et a été collectée au premier semestre 2022.</p> <p>Treize catégories de structures de la protection de l'enfance étaient dans le champ de l'enquête ES-PE 2021, quatre catégories supplémentaires de services ont vocation à enrichir le champ de l'édition précédente (*).</p> <p>Neuf sont habilitées par l'aide sociale à l'enfance (ASE) :</p> <p>les maisons d'enfants à caractère social (MECS) ; les foyers de l'enfance ; les pouponnières à caractère social et mixte (caractère sanitaire et social) ; les villages d'enfants ; les lieux de vie et d'accueil ; les établissements expérimentaux enfance protégée dédiés à l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) ; les centres associatifs de placement familial socio-éducatif (CPFSE) ; les services associatifs et départementaux d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou d'action éducative à domicile (AED) ; les clubs et équipes de prévention ; * les services d'accompagnement à domicile (mise en oeuvre d'accompagnements par un technicien d'intervention sociale et familiale [TISF], de mesures judiciaires d'accompagnement à la gestion du budget familial [MJAGBF], de mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale {MAESF}); les services de parrainage ; les services permettant la mise en place de séjours de rupture les services d'accompagnement des tiers bénévoles (dans le cadre de l'accueil durable et bénévole [ADB]) et des tiers dignes de confiance [TDC].</p> <p>Cinq sont des établissements et services de la protection judiciaire</p>

de la jeunesse (PJJ) :

les unités judiciaires à priorité éducative (UJPE), en lieu et place des centres éducatifs fermés (circulaire à paraître à la suite de l'annonce de la fermeture des centres éducatifs fermés, par le ministre de la Justice le 26 novembre 2025) ; les centres éducatifs renforcés (CER) ; les établissements de placement éducatif (EPE) ; les établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI) ; les structures du secteur associatif habilité de la PJJ (autres que UJPE/CER).

Les établissements et services de l'ASE sont tous présents dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Les établissements et services de la PJJ, hors du répertoire FINESS lors des précédentes éditions, y seront à présent répertoriés (la nouvelle version de ce dernier, FINESS+ est en cours de déploiement en 2026).

Le champ de l'enquête évolue au gré des millésimes pour s'adapter aux changements dans le domaine de la protection de l'enfance et aux besoins de connaissance. Pour cette nouvelle édition, il a ainsi été identifié un besoin de connaissance sur l'activité des services de la protection de l'enfance jusqu'alors non éclairée par le biais d'autres sources. Il s'agit des services d'accompagnement à domicile hors actions éducatives (TISF, MJAGBF, MAESF), des services de parrainage, de séjour de rupture, d'accompagnement des tiers bénévoles et des tiers dignes de confiance. Dans le cadre de l'édition 2021, le champ avait d'ores-et-déjà été étendu aux établissements expérimentaux dédiés à l'accueil des MNA et aux services départementaux d'AED et d'AEMO. Les centres associatifs de placement familial socio-éducatif avaient été inclus dans le cadre de l'édition de 2017 et les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse ont été intégrés dans le champ de l'enquête à partir de l'édition de 2012 (au sein de l'ancien format de l'enquête qui couvrait alors le champ des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale, dont ceux de la protection de l'enfance).

Les établissements d'accueil mère-enfant - destinés aux parents, essentiellement à des mères isolées, d'enfants de moins de 3 ans - et les foyers de jeunes travailleurs (FJT), au sein desquels les personnes hébergées peuvent relever de l'aide sociale à l'enfance, sont quant à eux interrogés dans le cadre de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de la Drees. La dernière édition de cette enquête a porté sur les années 2024-2025, et la collecte s'est achevée à la fin du premier semestre 2025.

Champ géographique

La couverture territoriale porte sur la France entière.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE)
URL de consultation du questionnaire	drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/Questionnaire ES-PE 2021.pdf
Objectifs	<p>L'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance 2026 (ES-PE 2026) s'intéresse à l'activité de ces établissements et services, aux caractéristiques du personnel en fonction, au profil des enfants et jeunes adultes accueillis dans ces structures et au profil de ceux qui en sont sortis.</p> <p>Le public accueilli dans ces structures est assez hétérogène : l'ensemble des enfants ou jeunes adultes qui bénéficient de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse. À travers la collecte de données individuelles, l'enquête permet d'analyser le profil des jeunes hébergés au sein de chaque institution et son évolution au fil du temps. Au-delà de l'objectif relatif à l'accroissement des connaissances sur les bénéficiaires de l'ASE, ainsi que des professionnels qui exercent au sein des structures d'accueil et de prise en charge, l'enquête a également vocation à mettre en regard l'offre d'accueil disponible sur le territoire avec les besoins de l'aide sociale à l'enfance.</p> <p>Cette enquête répond à un besoin direct de la part des conseils départementaux, chefs de fil de la politique de protection de l'enfance, de disposer de données territoriales leur permettant d'élaborer régulièrement les schémas d'organisation sociale et médico-sociale, établis pour une période maximum de cinq ans. Cela nécessite notamment de disposer d'une visibilité fine quant à l'offre de services et d'accueil, à la situation des enfants ayant une double vulnérabilité en raison de leur handicap et de la protection de l'enfance et d'être en mesure de réaliser des travaux prospectifs sur l'ouverture, la fermeture et la transformation des services et établissements. Par ailleurs, elle répond à la préconisation du Cnis d'améliorer les remontées d'informations émanant des services publics locaux sur l'aide sociale à l'enfance.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	Pour l'ensemble des structures (hors services d'action éducative, clubs ou équipes de prévention, services d'accompagnement (tels que décrits plus haut)), l'enquête ES-PE se décompose en plusieurs grands volets :

L'identification de l'établissement L'activité de l'établissement : description de l'activité à une date donnée - au 15/12/2026 pour l'enquête 2026 - l'enquête s'intéresse, entre autres, au nombre de places et aux effectifs présents à cette date, au nombre de jours d'ouverture ou encore au nombre d'entrées et de sorties au cours de l'année - année 2026 pour l'enquête 2026. Sont aussi décrits le type de places (internat collectif, hébergement éclaté ou individualisé, ...), l'accueil de jour, les types de publics accueillis mentionnés dans les projets des établissements. Le profil du personnel en fonction (données individuelles) : l'enquête fournit pour chaque personne en fonction à une date donnée - au 31/12/2026 pour l'enquête 2026 - des informations comme l'année de naissance, la fonction principale exercée, le niveau de diplôme, l'année de prise de fonction et le temps de travail en équivalent temps plein (ETP). Les enfants et jeunes adultes hébergés (données individuelles) : pour chaque jeune hébergé à une date donnée - au 15/12/2026 pour l'enquête 2026 - (à l'exception des personnes en section d'accueil mère-enfant), l'établissement renseigne notamment la date d'entrée dans la structure, le sexe, l'âge, le type de prise en charge, le lieu de résidence avant la prise en charge, le fait d'avoir une reconnaissance du handicap par une MDPH, le fait d'être mineur non accompagné (MNA), la principale occupation en journée ou encore la classe suivie. Des informations similaires sont collectées pour chaque jeune sorti de ces établissements au cours de l'année (à l'exception des personnes en section d'accueil mère-enfant), permettant ainsi de calculer la durée de présence de chaque jeune dans l'établissement.

Pour les services d'action éducative, les clubs ou équipes de prévention et services d'accompagnement : l'enquête recense l'activité de ces services au cours de l'année (nombre d'entrées, de sorties, de journées réalisées, de places d'hébergement d'urgence et la norme par travailleur social fixée par les services), des données agrégées sur le personnel en fonction - au 31/12/2026 pour l'édition 2026 -, et des données agrégées sur les caractéristiques des enfants et jeunes adultes suivis par le service - au 31/12/2026 pour l'édition 2026 - ou sortis au cours de l'année (telles que l'âge, le sexe, l'ancienneté ou durée du suivi).

Historique

Initiée en 1982 et renouvelée en 1983, l'enquête Établissements et services (ES) a été réalisée tous les deux ans jusqu'en 1997. Elle portait à la fois sur les établissements et services pour personnes handicapées et sur ceux pour personnes en difficulté sociale, de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM). Les établissements et services pour personnes en difficulté sociale regroupaient, d'une part, ceux pour adultes et familles (le champ actuel d'ES-DS), d'autre part, ceux pour enfants et jeunes adultes de la protection de l'enfance (le champ actuel d'ES-PE).

Pour la première fois en 2001, l'enquête ES n'interrogeait que les structures pour personnes handicapées ; l'enquête interrogeant les structures pour personnes en difficulté sociale (adultes, familles, enfants et jeunes adultes de la protection de l'enfance) est réalisée plus tard avec pour référence l'année 2004. Cette séparation en deux volets a été maintenue par la suite (ES « handicap » et ES « difficulté sociale »), chacun étant réalisé tous les quatre ans. Ainsi, jusqu'à la vague 2012, l'enquête ES-PE était réalisée de façon conjointe à celle auprès des établissements pour adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS). Pour les vagues suivantes, la décision a été prise de scinder l'enquête en deux enquêtes distinctes, en dissociant :

les établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (champ interrogé en 2017 au sein de l'enquête ES-DS 2016-2017, puis en 2025 au sein de l'enquête ES-DS 2024-2025), qui regroupent entre autres, l'hébergement de personnes ou familles en difficulté, de personnes sans-domicile, de demandeurs d'asile, de réfugiés, ainsi que certaines formes de logement adapté ; les établissements et services de la protection de l'enfance (champ interrogé en 2018 au sein de l'enquête ES-PE 2017, puis en 2022 au sein de l'enquête ES-PE 2021), qui regroupent l'hébergement d'enfants, adolescents et jeunes majeurs pris en charge ou suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Les données des vagues précédentes de l'enquête sont donc diffusées sous l'appellation « L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) ».

Avant l'édition 2021 (sur le terrain au 1er semestre 2022), l'enquête ES-PE était une enquête administrative. L'édition 2021 est la première réalisée sous le statut d'enquête statistique. Elle a obtenu l'avis d'opportunité du Conseil national de l'information statistique (Cnis), ainsi que le label d'intérêt général et de qualité statistique du comité du label de la statistique publique en 2021.

La prochaine vague de l'enquête ES-PE, prévue sur le terrain en 2027 (un décalage d'un an ayant été imposé par des contraintes budgétaires), sera donc la troisième édition de l'enquête ES-PE telle qu'elle existe actuellement.

Faits marquants
précédentes éditions

La collecte de l'enquête ES-PE 2021 s'est bien déroulée. Le taux de réponse de la dernière édition atteint 77 % : environ 2 500 établissements et services ont ainsi répondu sur 3 260 (réellement considérés comme étant dans le champ de l'enquête). Ce taux de réponse est nettement plus élevé que celui de l'édition 2017, pour laquelle il atteignait 67 %.

Le taux de réponse s'est amélioré dans neuf catégories de structures sur treize déjà intégrées dans le champ de l'enquête en 2017 :

95% des maisons d'enfants à caractère social (MECS) ont répondu en 2021, soit 8 points de plus qu'en 2017 (cette catégorie représente 60 % des établissements de l'ASE en 2021) ; Les lieux de vie et d'accueil (20 % des établissements de l'ASE) ont également davantage répondu que lors de la précédente édition : 69 % soit 12 points de plus qu'en 2017 ; Le taux de réponse des services associatifs d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) ou d'action éducative à domicile (AED) a également progressé de 12 points entre les deux dernières éditions (81% de réponse en 2021 contre 69 % en 2017). Enfin, 83% des clubs et équipes de prévention ont répondu en 2021, soit 19 points de plus qu'en 2017.

Concomitamment au travail de redressement des données de 2021, l'édition 2017 a permis de produire une étude inédite sur le parcours des mineurs non accompagnés[1] et d'une étude sur les jeunes quittant les établissements de la protection de l'enfance[2]. Une fois les données de l'édition 2021 redressées et validées par la Drees, les résultats de cadrage ont été publiés sur les supports de publication usuels de la Drees. Il s'agit notamment du Dossier de la Drees n° 120 portant sur l'activité et le profil des jeunes hébergés en établissements de l'ASE fin 2021, et des séries de tableaux agrégés sur l'espace data.drees.fr.

La Drees a publié un document méthodologique dans la collection « Drees Methodes » à la suite des exploitations menées sur l'édition 2021 : il aborde notamment la correction des données dans la phase de traitement de la non-réponse.

[1] Étude et résultats n°1256

[2] Dossier de la Drees n°105

Concertation

Le comité de concertation

Pour la prochaine édition de l'enquête, le comité de concertation a été élargi afin d'associer la plupart des associations et institutions concernées par la thématique. Ainsi, outre la Drees, sont conviés un ou plusieurs représentants des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) et de la Sous-Direction de la Statistique et des Études (SDSE) du ministère de la Justice, de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE), de Départements de France, de l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des

départements et métropoles (Andass), de l'Association nationale des directeurs enfance famille (Andef), de la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), de la fondation Action Enfance, de l'Association Nationale du Placement Familial (ANPF), du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), du Groupement national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (Gepso), de la fédération nationale des lieux de vie et d'accueil (FNLV), de SOS Villages d'enfants, d'Apprentis d'Auteuil, du Conseil national (CNDPF), ainsi que des chercheurs sur le sujet. Enfin, compte tenu des remarques générales formulées par le Comité du label dans le cadre de l'édition précédente, l'Union nationale des associations familiales (Unaf), la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) ont également été invitées à rejoindre le comité de concertation.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé pour la Drees de la sous-directrice de l'Observation de la solidarité, de la cheffe du bureau « Collectivité locales », de la responsable du Pôle protection de l'enfance au sein de ce même bureau et de la chargée d'études responsable de l'enquête ES-PE. D'autres acteurs du champ de la protection de l'enfance sont par ailleurs associés : CNPE, DF, DPJJ, DGCS, CNAPE, DRIETS, DREETS- Centre-Val-de-Loire. Les décisions sont prises par ce comité sur propositions du comité de concertation.

Origine de la demande

L'enquête fait partie du dispositif d'observation statistique de la Drees sur la protection de l'enfance et porte plus spécifiquement sur l'hébergement en établissements de la protection de l'enfance et sur l'activité des services dans ce domaine. Elle répond à une demande ministérielle et du secteur associatif de disposer d'éléments d'information permettant de faire un état des lieux de l'enfance protégée et des différentes structures les accueillant. Elle constitue la seule enquête permettant de mettre en regard l'offre d'accueil théorique et l'offre d'accueil effective.

Place dans un dispositif statistique

L'enquête ES-PE est l'une des quatre enquêtes, gérées par la Drees, sur les établissements et services. Les trois autres sont l'enquête ES en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS), l'enquête ES pour enfants et adultes handicapés (ES «

handicap »), et l'enquête auprès des établissements pour personnes âgées (EHPA). Ces enquêtes portent en grande partie sur une population qui ne vit pas en logement ordinaire, absente de la plupart des enquêtes du service statistique public.

L'enquête ES-PE alimente aussi pleinement l'amélioration des connaissances statistiques sur le champ de la protection de l'enfance. En France, la politique sociale de protection de l'enfance est un dispositif principalement décentralisé, qui relève des conseils départementaux. Le manque - ou la perception du manque - de données et d'analyses statistiques en la matière, en particulier celui relatif aux caractéristiques et aux parcours des enfants et jeunes adultes protégés, est régulièrement souligné par les pouvoirs publics et les acteurs de la protection de l'enfance.

Le dispositif d'observation statistique sur la protection de l'enfance repose désormais sur trois sources produites par la Drees, dont deux enquêtes historiques :

- L'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ESPE) est menée exclusivement sur ce champ tous les quatre ans depuis 2017 par la Drees, auprès des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Son objectif est de dresser un bilan de l'activité des établissements et services, de décrire, grâce à des données individuelles, les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des enfants, adolescents et jeunes adultes qui y sont hébergés ou accompagnés, et de ceux qui sont sortis de ces structures. L'enquête ES-PE est la seule enquête du service statistique public à interroger régulièrement, et avec une telle antériorité, ces établissements et services. Ce champ étant couvert historiquement depuis 1982 au sein d'une enquête unique plus large (ES). Son champ exhaustif permet par ailleurs de disposer d'informations à l'échelle des territoires. Elle est donc une source irremplaçable pour connaître, par catégorie de structures, les caractéristiques de l'offre d'accueil, le personnel et les publics accueillis ou sortis des établissements et services. Elle permet également d'en mesurer les évolutions à travers les différentes vagues d'enquête successives. C'est pour cette raison que le plan d'action de la Drees pour améliorer les données statistiques sur la protection de l'enfance, présenté lors de la séance de juin 2019 de la commission « Démographie et questions sociales » du CNIS, repose notamment sur le lancement de davantage d'études et d'exploitations à partir des données de l'enquête ES-PE.

Par ailleurs, un peu moins de la moitié des mesures en protection de l'enfance ne sont pas des mesures de placement, l'élargissement du champ de l'enquête à des services autres que ceux mettant en oeuvre les actions éducatives contribuera à

améliorer la connaissance sur ces dernières et nous permettra d'améliorer le taux de couverture de l'ensemble des mesures d'ASE.

L'accueil chez un assistant familial constitue la seconde modalité d'accueil la plus fréquente de placement à l'ASE (cf Drees n°131 : L'aide sociale à l'enfance. Bénéficiaires, mesures et dépenses départementales associées - Édition 2025). Si l'enquête ES-PE interroge les centres de placement socio éducatifs (CPSE), près de 90 % des placements familiaux sont effectués chez un professionnel directement employé par le département (cf Étude et résultats n° 1291). Des données sur le sujet sont ainsi collectées grâce à l'autre enquête historique de la Drees sur le sujet, à savoir l'enquête Aide sociale des départements - volets bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance.

- L'enquête Aide sociale des départements - volets bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance, dépenses sociales et personnel de l'action sociale et médico-sociale :

Chaque année, la Drees recueille des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels des collectivités contribuant à l'action sociale et médico-sociale (personnels médicaux et paramédicaux, personnels sociaux et éducatifs, personnels médico-techniques, personnels administratifs) et les dépenses relevant de l'aide sociale départementale, auprès des conseils départementaux, au travers de l'enquête Aide sociale. Cette enquête permet, en particulier, de recueillir de façon agrégée, des informations relatives aux bénéficiaires de l'aide sociale (âge, sexe, mesures et prestations, structures d'accueil, etc.). Elle permet également de disposer d'informations relatives au personnel de l'aide sociale à l'enfance ou encore aux dépenses induites par l'aide sociale à l'enfance.

- Le dispositif Olinpe (Observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance) :

Depuis le 1er janvier 2023, la Drees pilote le dispositif Olinpe : il couvre le champ des mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure judiciaire et/ou prestation administrative en protection de l'enfance décidée, débutée, renouvelée ou terminée depuis 2012 sur le territoire français, hors aides financières. Ce dispositif vise à recueillir des données administratives individuelles issues des systèmes d'information des collectivités permettant de décrire les parcours des enfants protégés par l'intermédiaire des mesures mises en œuvre. Elles intègrent notamment les principales caractéristiques des mineurs et jeunes majeurs bénéficiaires d'une prestation ou mesure de l'aide sociale à l'enfance ; les décisions, mesures et interventions de l'aide sociale à l'enfance ; la nature et la situation de danger ou risque de danger des enfants et jeunes concernés ; les principales caractéristiques du cadre de vie social

et familial des enfants et jeunes concernés.

En complément, la Drees peut mener des enquêtes ponctuelles sur le sujet. Les plus récentes sont :

- L'enquête Autonomie en établissements d'hébergement de la protection de l'enfance :

Cette enquête a pour objectif de décrire la situation des jeunes relevant de la protection de l'enfance du point de vue des formes de handicap auxquelles ils sont confrontés. Menée entre novembre 2024 et février 2025, elle permettra également de connaître leurs conditions de vie, d'analyser les difficultés qu'ils rencontrent dans la vie quotidienne et leur participation à la vie sociale. Par appariement à des données administratives, elle permettra également d'étudier les comportements de recours ou non recours aux soins.

- L'enquête sur les assistants familiaux

Menée en 2021 par la Drees, cette enquête nationale statistique sur les assistants familiaux avait pour finalité de mieux connaître ces professionnels, leur parcours et leurs conditions de travail. Elle a donné lieu à trois publications : l'une portant sur le profil des assistantes familiales[1], la deuxième sur leurs agréments[2] et la troisième sur le profil des enfants accueillis et le métier d'assistante familiale au quotidien[3].

- La Drees finance également la réalisation de post-enquêtes qualitatives adossées à l'enquête Famille de l'Insee en fin d'année 2025. Ces post-enquêtes, réalisées par une équipe de recherche, auront vocation à approfondir des thèmes abordés dans le questionnaire quantitatif en apportant un éclairage sur le devenir des personnes placées à l'aide sociale à l'enfance pendant leur enfance en termes de cadre de vie familial à l'âge adulte, d'état de santé, de formation, ou encore d'insertion professionnelle.

- L'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés, dite « ES-Handicap »

L'enquête « ES-handicap », renouvelée tous les 4 ans, et qui sera sur le terrain également en 2027, s'intéresse à l'activité des établissements et services pour personnes handicapées, au personnel en fonction, au profil des personnes présentes dans ces structures au moment de l'enquête, ainsi qu'à celui des personnes sorties de ces structures au cours de l'année précédant l'enquête. La fiche relative aux enfants accueillis au 31 décembre de l'année contient une information permettant d'isoler les bénéficiaires de la protection de l'enfance et la mesure dont ils bénéficient.

Comme précisé plus haut, depuis l'édition 2021, l'enquête ES-PE a

	<p>intégré le champ des enquêtes statistiques, et cette démarche est naturellement reconduite.</p> <p>[1] Études et résultats N° 1291</p> <p>[2] Études et résultats N° 1304</p> <p>[3] Études et résultats N° 1360</p>
Extensions géographiques	Aucune.
Utilisateurs	<p>Outre la Drees, des administrations et acteurs nationaux ou territoriaux (au premier rang desquels les conseils départementaux ayant en charge l'élaboration des schémas d'organisation sociale & médico sociale dans le champ de la protection de l'enfance, mais aussi les ODPE, les Dreetts...), des chercheurs ou chargés d'étude.</p> <p>Les données sont accessibles, via le portail Quételet - Progedo Diffusion, aux chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants appartenant à un organisme de recherche et d'enseignement, ainsi qu'aux services statistiques ministériels, administrations, organismes à mission de service public, organismes internationaux, instituts nationaux de statistiques. Les données, enrichies des informations permettant l'identification (numéro SIRET, numéro FINESS) et la localisation des structures (région, département, commune), sont aussi disponibles via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les services statistiques des DREETS et DEETS ont également un accès personnalisé depuis l'habilitation du secret statistique datée du 25/11/2025, et sous réserve de la signature d'une licence de droit d'usage, via Resana (plateforme numérique de la DINUM).</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte se déroulera sur une période de 4 mois, de février à juin 2027.
Mode de collecte	Depuis l'édition 2017, les structures doivent répondre à un questionnaire dématérialisé accessible sur Internet (application

	<p>ELISE gérée par la Drees). Les identifiants leurs sont transmis à la fois par courrier papier et par envoi électronique. En 2017, seuls onze établissements avaient répondu au format papier. La collecte portant sur 2021 a été entièrement dématérialisée. La collecte de l'édition 2026 le sera également.</p> <p>Les établissements peuvent remplir les données individuelles demandées via le site de collecte directement ; ils ont également la possibilité d'importer un fichier Excel, sur ce même site, pour faciliter le renseignement des données.</p>
Comitologie	<p>Comme pour les éditions précédentes, deux instances ont été mises en place en vue de préparer l'édition 2026 :</p> <p>Un comité de pilotage : instance décisionnelle du dispositif. Il prend des décisions structurantes et contrôle le respect des objectifs, valide le calendrier de l'enquête, le questionnaire, le protocole de collecte et enfin les propositions faites par le comité de concertation. Un comité de concertation : comité dédié élargi au maximum d'acteurs identifiés sur le champ d'intérêt. Il participe à la réflexion relative à la modification du questionnaire, est force de proposition quant aux évolutions apportées (champ, informations attendues...) et alerte sur des difficultés potentielles liées au protocole. La Drees a souhaité que les membres du comité de pilotage soient également représentés au sein du comité de concertation afin d'assurer un total continuum dans l'expertise des différents membres associés.</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>Le temps de réponse est très variable suivant la taille de l'établissement et selon la qualité de son système d'information.</p> <p>Certaines questions peuvent être sensibles : pour les enfants et jeunes adultes hébergés ou sortis dans l'année, l'enquête collecte le statut des mineurs non accompagnés (MNA) et celui des jeunes en situation de handicap ayant ou étant en attente d'une reconnaissance administrative du handicap par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH).</p>
Coût de l'enquête	<p>La conception, le suivi et l'exploitation de l'enquête mobiliseront un cadre A à temps plein de fin 2025 à 2028.</p> <p>Le suivi de l'enquête en DREETS mobilisera un cadre A ou B à temps partiel par région d'octobre 2026 à juin 2027.</p> <p>Le coût prévisionnel pour la collecte en ligne et le processus de contact et de relance des établissements est de 350 000 euros.</p>

Organisme collecteur	La collecte sera réalisée par le prestataire qui aura obtenu le marché au cours de l'année 2026 (à la date d'aujourd'hui le marché devrait être notifié à la fin du premier semestre de 2026). Il sera, dans ce cadre, sous la responsabilité de la Drees.
Plan de sondage	<p>Sur le champ concerné, l'enquête ES-PE est exhaustive.</p> <p>Historiquement, la liste des établissements et services de l'ASE enquêtés est issue du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), celles des établissements et services de la PJJ ne se trouvant pas jusqu'alors dans ce répertoire, était issue d'un fichier de gestion transmis directement par le ministère de la Justice. L'évolution en cours du répertoire et le déploiement de FINESS+ au cours de 2026, permettra de disposer de l'ensemble des catégories d'établissements du champ directement à partir de celui-ci. La liste des services départementaux d'actions éducatives sera obtenue auprès des conseils départementaux sur sollicitation de la Drees (via son prestataire d'assistance à enquête). Enfin, les services d'accompagnement voués à intégrer le champ de l'enquête seront répertoriés par le biais des associations nationales identifiées : Gepso, Uniopss, CNDPF et le croisement avec la source FINESS +.</p> <p>Dans un second temps, la liste des établissements issue de FINESS+ sera transmise aux correspondants en DREETS qui seront chargés de vérifier l'exhaustivité de cette liste et de la mettre à jour si nécessaire. Cette opération qualité devrait être de moindre grande ampleur compte tenu du travail déjà effectué dans le cadre du déploiement de FINESS+, dont l'atterrissage est prévu à l'été 2026.</p>
Taille de l'échantillon	La taille de l'échantillon devrait être de l'ordre de 3 000 établissements, auxquels devront s'ajouter les services d'accompagnement voués à entrer dans le champ de cette édition (en cours d'estimation à ce stade).

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Santé et solidarités - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
Autres services producteurs	
Partenariat	Aucun
Date prévisionnelle de la	Afin d'être en mesure de produire de premières données

première publication

rapidement et de répondre ainsi à la demande des acteurs du secteur de disposer de données récentes, une première série de tableaux de données sera mise à disposition sur l'open data de la Drees en fin d'année 2027. Compte tenu de cet objectif, la Drees a sollicité les membres du comité de pilotage pour expertiser la proposition de tableaux de données prioritaires produits par la Drees à partir de l'édition 2021 de l'enquête, y compris sur des données tendancielle en réponse à la suggestion du comité du label. Des études et analyses conduiront par la suite à des publications sous forme de « Dossiers de la Drees » ou d'« Études et résultats ».